

## **Conseil Départemental – Jeudi 21 Septembre 2017**

### **MOTION demandant la suppression du Numerus Clausus pour les études de Médecine**

#### **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**CONSTATE** la forte baisse du nombre de médecins généralistes libéraux exerçant dans la Vienne depuis une décennie, moins 11,8 % sur la seule année 2016, qui touche en premier lieu les territoires ruraux les plus excentrés, comme le Civraisien, le Montmorillonnais, et le Loudunais notamment.

**RAPPELLE** les actions engagées par le Conseil Départemental durant cette période,

- pour permettre aux étudiants en médecine de s'installer dans les secteurs en voie de désertification médicale, progressivement étendues aux étudiants dentistes, orthophonistes et masseurs –kinésithérapeutes,
- pour permettre la création de 16 maisons de santé en accompagnant les projets des communes et communautés de communes du département.

**NOTE** que malgré une bonne collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec l'ordre des médecins et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les dispositifs ainsi engagés ne permettent plus d'apporter le niveau de réponse attendu dans de nombreux territoires.

**SOULIGNE** que selon les dernières prévisions démographiques, la Vienne compterait 100 000 habitants supplémentaires d'ici 2040.

**PRECISE** que cette augmentation de la population, notamment âgée, sera encore amplifiée par la progression de l'espérance de vie, avec des conséquences extrêmement fortes sur la satisfaction des besoins de santé.

**SOUTIENT**, devant ce constat, la proposition de suppression du Numerus Clausus, formulée par la Conférence des Doyens de Faculté en Médecine, avec l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants diplômés, par la suppression du contingentement des places à l'issue de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

**SOUHAITE** que l'Assemblée des Départements de France (ADF) s'engage à appuyer cette proposition à l'occasion de son prochain Congrès à Marseille.